



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 septembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 septembre 2014

Publié le 24 septembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Dominique SARTOR

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Hervé BRUYERE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François NOWOTNY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Subvention à la Ville de Chenôve

La ville de Chenôve, depuis 2012, avec le soutien financier de l'ACSé et du Grand Dijon (au titre du contrat Urbain de cohésion sociale) a engagé un travail visant à constituer une coordination d'action sociale sur son territoire.

La démarche mobilise :

- l'Etat ;
- les collectivités : Conseils Régional et Général, Grand Dijon ;
- les bailleurs sociaux ;
- les acteurs associatifs (notamment la SDAT).

Au regard des deux années de travail engagées, la ville de Chenôve souhaite **organiser une journée d'étude avec le concours et l'accompagnement de l'IRTESS** avec deux entrées :

- une approche conceptuelle ;
- des échanges d'expérience en croisant les approches entre milieu urbain et milieu rural.

Le coût global de ce projet représente 9 422 €. La ville et le CCAS de Chenôve autofinanceront la majorité du projet soit : 4 922 € mais sollicite l'appui du Grand Dijon et de l'Etat. Le Conseil régional n'a pu réserver une suite favorable faute de moyens.

Le détail de la demande de co-financement adressée aux partenaires se présente comme suit :

- Etat (DDCS) : 1 500 € ;
- Grand Dijon : 3 000 €.

Le soutien du Grand Dijon conditionne l'ampleur du projet avec notamment l'invitation de territoires en dehors du département de Côte d'Or et surtout d'intervenants extérieurs.

Au regard :

- du travail en cours d'élaboration du Contrat de Ville et du possible enrichissement des travaux sur le peuplement et l'accompagnement des publics les plus en difficulté ;
- du travail historique engagé par la commune et son CCAS sur la coordination des politiques sociales ;
- du rayonnement régional de la démarche ;
- de l'accompagnement de cette démarche par un acteur en compétence, à savoir l'IRTESS ;

il est proposé que le Grand Dijon accorde son soutien pour ce projet à la ville de Chenôve à la hauteur de 3 000 €.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € à la Ville de Chenôve ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2014 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.